

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATIONS

Le lundi cinq octobre deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Minzier, dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, André MORARD, Clément BRAT, Dana RACINE, Sébastien REY-GORREZ, Elsa COHU

Absentes excusées : Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE,

Absents : -

Pouvoirs : 2

Véronique LEGENDRE à André MORARD

Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Date de convocation : 29 septembre 2026

DEL56 2026 : DEBAT PUBLIC RELATIF AU PROJET DE FUTUR COLLISIONNEUR **CIRCULAIRE DU CERN - ADOPTION D'UNE RESOLUTION**

Vu le débat public organisé par la Commission nationale du débat public relatif au projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN,

Vu le projet de résolution de la commune de Minzier annexé à la présente délibération.

Considérant que la commune de Minzier est impactée par le tracé du FCC porté par le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN).

Monsieur Le Maire de Minzier rappelle que le CERN porte actuellement un projet de FCC destiné à succéder, à l'horizon 2045, au Grand collisionneur de hadrons (LHC).

Monsieur Le Maire de Minzier informe que, compte tenu de son tracé envisagé, ce projet concerne directement plusieurs territoires de Haute-Savoie et de l'Ain, dont celui de la CC Usses et Rhône et par conséquent la commune de Minzier ; dans le cadre de ce projet, la Commission nationale du débat public (CNDP) a organisé un débat public afin de permettre aux citoyens, aux collectivités territoriales, aux acteurs économiques et aux associations de s'exprimer sur les enjeux scientifiques, environnementaux, économiques et territoriaux liés à cette infrastructure.

Monsieur Le Maire de Minzier rappelle que, au cours des derniers mois, les élus communautaires ont pu échanger à plusieurs reprises sur ce dossier, notamment lors de la présentation réalisée par M. Stéphane Viallet, chargé de mission auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'au travers des débats intervenus en Bureau communautaire et en Conseil communautaire. Il souligne que ces échanges ont permis de souligner tout l'intérêt que représente le CERN pour la recherche fondamentale et l'innovation scientifique, tout en mettant en évidence les nombreuses interrogations qui demeurent concernant les incidences potentielles du projet sur notre territoire.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'adopter la résolution exprimant sa position dans le cadre du débat public.

Cette résolution, annexée à la présente délibération et dont il donne lecture, rappelle l'attachement de la Commune à la recherche scientifique et au débat public, tout en exprimant les attentes du territoire concernant notamment les enjeux liés à la ressource en eau, à l'énergie, aux mobilités, à la valorisation des déblais, à l'agriculture, aux espaces naturels, aux retombées économiques et à la nécessaire prise en compte des collectivités territoriales dans la poursuite du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte la résolution relative au projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN, annexée à la présente délibération.

DIT que cette résolution sera transmise à la Commission nationale du débat public, au Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au Préfet de la Haute-Savoie ainsi qu'aux services compétents de l'État et du CERN, et qu'elle pourra être diffusée auprès du public dans le cadre du débat public.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL57_2026 : ATTRIBUTION LOGEMENT N° 9 AU BAR A THYM

Madame Christelle DEROBERT, Maire Adjointe en charge des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que l'appartement communal n° 9 situé Résidence du Bar à Thym, 1626 route de Frangy à Minzier était libre de toute location depuis le décès de Mme MELIN.

Madame Christelle DEROBERT rajoute, que suite aux travaux de rafraîchissement réalisés dans cet appartement, la commission « social, logements et commerces », a étudié les candidatures et a décidé d'attribuer l'appartement n° 9 situé Résidence du Bar à Thym 1626 route de Frangy à Minzier, à Monsieur Julien DUGUÉ, dès le 1^{er} octobre 2026, pour un loyer mensuel de 715 €, des charges mensuelles de 21 € et le versement d'une caution de 715 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la location du logement communal n°9 de la Résidence du Bar à Thym situé 1626 route de Frangy à Minzier au profit de Monsieur Julien DUGUÉ, à compter du 1^{er} octobre 2026, pour un loyer mensuel de 715 €, des charges mensuelles de 21 € et le versement d'une caution de 715 €.

DEL58_2026 : VENTE DES PNEUS CLOUTES DE L'ANCIEN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la commune d'un nouveau tracteur FENDT en septembre 2024. Il indique que de ce fait les pneus cloutés de l'ancien tracteur ne sont plus utilisables par la commune car les dimensions ne sont pas les mêmes.

Il indique que la commune de Chaumont est intéressée par l'achat des deux pneus cloutés MICHELIN.

Monsieur le Maire propose donc de les vendre à la commune de Chaumont au prix de 1 000 € les deux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire. Les deux pneus cloutés seront donc vendus à la commune de Chaumont au prix de 1 000 €.

DEL59_2026 ABRIBUS PONT FORNANT -DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Monsieur le Maire rappelle que l'abribus du Pont Fornant a été détruit suite à la grêle et au vent du 3 août dernier. Il y a donc lieu de le remplacer.

Il rappelle que la Région Auvergne Rhône-Alpes fournit l'abribus et peut participer au financement de la dalle nécessaire pour l'installation de l'abribus. Pour ce faire il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Remplacer l'abribus à l'arrêt Pont Fornant dans le sens Frangy/St-Julien-en-Genevois et le remplacer par un abri identique à celui installé dans le sens inverse soit un « abri bois » ;
- Faire réaliser la dalle béton par la SAS THOMAS Sylvain ; montant total estimé des travaux 2 773.52 € HT ;
- Demander une participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction de la dalle à hauteur de 80 %, soit 2 218.82 €.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DEL56_2026 : DEBAT PUBLIC RELATIF AU PROJET DE FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE DU CERN - ADOPTION D'UNE RESOLUTION

DEL57_2026 : ATTRIBUTION LOGEMENT N° 9 AU BAR A THYM

DEL58_2026 : VENTE DES PNEUS CLOUTES DE L'ANCIEN TRACTEUR

**DEL59_2026 ABRIBUS PONT FORNANT -DEMANDE DE SUBVENTION
DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES**

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Christelle DEROBERT